



Un projet financé par  
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable

Tunisie – France – Finlande – Pays-Bas



## Editorial ... par Sabria Bnoui, Chef du Projet de Jumelage (partie bénéficiaire)

Le jumelage vise le renforcement de nos capacités institutionnelles dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il s'adresse principalement aux services du Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à trois organismes sous sa tutelle : l'ANPE, l'APAL et le CITET. Il fait participer plusieurs institutions de trois Etats membres de l'Union européenne : le Ministère français de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (et plusieurs de ses établissements publics, comme le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'Office International de l'Eau), deux institutions néerlandaises (le service gouvernemental néerlandais de l'espace rural et la commission pour l'évaluation environnementale) et l'institut finlandais pour l'environnement (SYKE).

Le Jumelage porte sur quatre volets d'activités. Un volet juridique vise le rapprochement de la législation et de la réglementation environnementale nationale avec celles de l'UE. Un autre volet porte sur le renforcement de la stratégie d'intégration du développement durable dans la gouvernance administrative. Un troisième volet porte sur le

renforcement des capacités d'intervention opérationnelles des institutions bénéficiaires.

Un autre volet porte sur le renforcement des capacités managériales et institutionnelles des institutions environnementales. De nombreuses actions sont entreprises dans le cadre du Jumelage. Les missions en Tunisie d'experts européens (160 missions prévues dans le contrat, pour un total de 700 personnes-jours) donnent lieu à des ateliers de formation, à des présentations de benchmarking, à des audits et à des rapports de recommandations. Les visites d'études réalisées en Europe (deux réalisées jusqu'à présent, trois restant à réaliser, pour un total de trente participants) permettent d'avoir un aperçu de l'organisation et des pratiques européennes d'institutions homologues dans le domaine de l'environnement et du développement durable (ministère, instituts spécialisés).

Le projet, d'une durée contractuelle initiale de 24 mois, a commencé en mars 2012. Le ministère a demandé son extension jusque fin juin 2014, afin d'atteindre l'ensemble des résultats prévus par ce projet. Un projet d'avenant a été soumis à l'approbation de la délégation de l'Union européenne.



République Tunisienne  
Ministère de l'Équipement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et du Développement Durable  
Développement Durable



Un dossier complet dédié à l'économie verte, sur le site web du MEDDE (éco-activités, métiers et compétences, éco-fiscalité) : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/favicon.ico>

Une description des principes et processus de l'évaluation environnementale (étude d'impact environnemental et évaluation

## International

environnementale stratégique) sur le site de la Commission Mer des Pays Bas :

[www.eia.nl/fr/evaluation-environnementale](http://www.eia.nl/fr/evaluation-environnementale)

Les services des écosystèmes et de la biodiversité abordés sur le site web de Syke:

[www.syke.fi/en-US/Research\\_Development/Ecosystem\\_services\\_and\\_biological\\_diversity](http://www.syke.fi/en-US/Research_Development/Ecosystem_services_and_biological_diversity)



Un projet financé par  
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable

Tunisie – France – Finlande – Pays-Bas



## La parole à ... l'équipe du juridique

Une équipe de cinq experts européens (trois français, deux néerlandaises) a travaillé conjointement avec la Direction juridique du Secrétariat d'Etat à l'Environnement et les autres intervenants sur le rapprochement du cadre juridique de l'environnement et du développement durable. Leurs travaux ont plus précisément porté sur cinq thématiques prioritaires, à savoir : (i) la préservation de la biodiversité, (ii) les déchets, (iii) les installations classées, (iv) l'information et la participation du public, et (v) les polices de l'environnement. Ils ont étudié les textes existants et réalisé un ensemble d'entrevues avec les acteurs les plus directement concernés par ces sujets en Tunisie. Il en ressort des tableaux de comparaison et d'analyse des cadres juridiques pour chacune de ces thématiques (dont deux sont finalisées, trois en cours de finalisation), avec des recommandations en vue du rapprochement.

## Actualités du jumelage



Trois ateliers de formation ont eu lieu au Parc Ennahli, les 28, 29 et 30 janvier 2014, animés par deux experts néerlandais de la CNEE - Commission Neerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (Johan Lembrechts et Gijs Hoevenaars), sur les études d'impact environnementales : caractéristiques de la procédure en Tunisie, dans l'UE et aux Pays-Bas, observations et recommandations de la

Une visite d'étude en France est programmée dans les prochaines semaines, qui portera sur l'organisation des services (à l'échelon central et dans les services déconcentrés) et sur l'exercice des polices de l'environnement. La délégation de la visite d'étude associera six cadres tunisiens, représentants du Secrétariat d'Etat et de ses organismes sous tutelle, ainsi que d'autres ministères concernés par les polices de l'environnement.

Un atelier de restitution de l'ensemble des travaux et résultats atteints par le volet juridique du jumelage est programmé le 25 février 2014 à Tunis, qui associera une soixantaine de participants. Cet atelier permettra d'échanger sur les livrables du Jumelage, de les valider et d'établir des priorités pour la mise en œuvre des recommandations en découlant.

CNEE suite à l'analyse du système tunisien, illustrées avec des exemples en Tunisie et aux Pays-Bas sur zones industrielles, urbaines et touristiques.

Une quarantaine de participants y ont assisté : cadres de l'ANPE (siège et directions régionales), promoteurs de projets d'aménagements (AFI, AFT et AFH), ingénieurs de bureaux d'études, et représentants d'ONG.

Un séminaire organisé le 5 février 2014 au Parc Ennahli, sur le thème de la communication, a été ouvert par M. Mounir Majdoub, Secrétaire d'Etat au Développement Durable. Y ont participé une quarantaine de représentants du ministère et des organismes sous sa tutelle,



Un projet financé par  
l'Union Européenne



Jumelage environnement et développement durable

Tunisie – France – Finlande – Pays-Bas



ainsi qu'une experte française mobilisée dans le cadre du Jumelage (Yolaine Waleau). Le séminaire a donné lieu à des présentations et échanges d'expérience entre la partie française (communication du MEDDE et d'un établissement public sous sa tutelle, le Cerema) et la partie tunisienne (stratégie, plan et actions de communication de l'APAL, de l'ANPE et ANGED).



### Zoom sur ... la visite d'étude en France du CITET

La visite d'étude visait à permettre aux six participants du CITET de s'imprégner de l'expérience d'institutions françaises actives dans le domaine de la préservation et de la protection de l'environnement, en matière de veille technologique, de promotion de l'innovation, d'assistance aux entreprises et de formation, de coopération internationale et d'élaboration de document d'orientation stratégique. La délégation du CITET a ainsi visité quatre institutions.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) a présenté sa stratégie d'entreprise ainsi que ses mécanismes d'incitation et de financement des innovations écotechnologiques (brevets, validation des résultats de la recherche, partenariats universités – entreprises). Il a également été présenté le plan de développement stratégique de l'ADEME et les outils de sa mise en œuvre et de son suivi. Le rôle de cet établissement de référence et son partenariat privilégié avec le MEDDE a également été souligné, notamment vis-à-vis des orientations stratégiques et du processus de préparation des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement, plus précisément en ce qui concerne les énergies renouvelables, la pollution de l'air, l'éco-conception, la consommation durable et les

écotechnologies. Egalement les aspects de marketing institutionnel de l'ADEME, de développement de partenariats et de participation aux appels d'offres et appels à propositions/projets ont été abordés.

L'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) a partagé son expérience dans la prospective et la veille stratégique, avec identification des domaines d'action clé, dans lesquels l'institut apporte une forte valeur ajoutée et se positionne comme un acteur public de premier plan.

L'OIEau a échangé sur son expérience en matière d'ingénierie de la formation, de veille technologique et documentaire, et de partenariats internationaux et ce à travers la visite de son Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) où sont exposés différentes plateformes pédagogiques et du Centre National d'information et de documentation et de Données sur l'Eau (CNIDE).

Le pôle de compétitivité Dream-Eau a présenté son expérience dans le domaine des partenariats public-privé au niveau régional, orientés vers le soutien de la R&D et le développement des innovations dans le domaine de l'eau et de l'environnement.



Un projet financé par  
l'Union Européenne



**Jumelage environnement et développement durable**

**Tunisie – France – Finlande – Pays-Bas**



## Coup de cœur ...

Une première session de formation sur les techniques de négociation internationale s'est tenue au Secrétariat d'Etat. Douze cadres du ministère et de ses OST) ont été formés pendant deux jours aux aspects théoriques et pratiques de la préparation et de la conduite des négociations dans le cadre de l'Union européenne et des instances internationales. Deux autres sessions sont prévues, la prochaine devant se focaliser davantage sur

les aspects de préparation des négociations internationales.



## Quelques résultats ...

Cinq séminaires de formation ont été réalisés sur la Gestion Budgétaire par Objectif (3 jours), les enquêtes publiques (2 jours), l'écofiscalité (2 jours), les études d'impact environnementales, la négociation internationale (2 jours)

Dix ateliers ont été tenus sur :

- le diagnostic institutionnel des organismes bénéficiaires : SEDD (2 jours), ONAS (1/2 journée) et du CITET (1 journée)
- les axes stratégiques du CITET (2 jours)
- la concertation interministérielle sur la SNDD (2 jours)
- la démarche d'élaboration du PNDD - filière agricole (1 jour)
- un échange d'expérience dans le domaine de l'écofiscalité (1 jour)
- la vision et les outils de mise en œuvre et de suivi stratégiques de l'APAL (2 jours)
- le diagnostic environnemental dans les activités industrielles (analyse SWOT) : 1 jour

- le projet d'instance constitutionnelle du développement durable (1 jour)
- la planification stratégique et la prospective (3 jours)

Deux visites d'étude ont été réalisées en France sur :

- la GBO (6 participants du SEDD)
- la R&D et le transfert de technologies dans le domaine de l'environnement (6 participants du CITET)

Des projets de rapports finaux ont été rendus, portant sur :

- L'audit institutionnel et organisationnel des services et des organismes sous la tutelle du Secrétariat d'Etat au Développement Durable
- L'analyse et les recommandations en vue du rapprochement du cadre juridique de la protection de la biodiversité, des installations classées et de la participation du public.

## Comité de rédaction

Sabria Bnoui, Chef du Projet de Jumelage pour la partie tunisienne

Rym Guizani, Homologue du Conseiller Résident de Jumelage

Dominique Etienne, Conseiller Résident de Jumelage

Wassila Jaziri, Assistante du Conseiller Résident de Jumelage